

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SYNDICALE

du vendredi 8 décembre 2023 à 18h00

Présents : M. Christian DUHAUT – Président, M. Michel FERREIRA, M. Philippe MENDEZ-DIAZ, M. Frédéric CHAUD – vice-présidents, Mme Angélique ROJAS, M. Patrick BERNARD

Excusés représentés : M. Franck GONNORD

Excusés : M. Jean-Marc CÉLIÈ

Membre en exercice : 8 – **Votants :** 7

Le Président de l'assemblée désigne Mélanie Eymery comme secrétaire de séance.

1 – Décision Modificative au budget

Contexte :

- Le 7 novembre 2023, l'un des contrôleurs des finances publiques du SGC de La Mure nous a indiqué avoir relevé une erreur dans la transmission des échéances d'emprunt sur l'année 2021 →
 - nous recevons ponctuellement un « état des dépenses à régulariser » du SGC de La Mure,
 - il s'avère que ce dernier ne nous a pas transmis l'ensemble des pièces à régulariser pour l'année 2021.
- Le contrôleur des finances publiques du SGC de La Mure nous demande de régulariser ces écritures en mandatant les emprunts de décembre 2021 sur l'année 2023, en plus des régularisations d'emprunt de l'année en cours.

Proposition de Monsieur le Président :

- Afin de valider la demande du SGC il convient d'augmenter les crédits budgétaires des articles 1641 (DI) et 66111 (DF) →
 - 1641/16 (DI) : +6 319,19 €
 - 66111/66 (DF) : +8 662,22 €

Vote : POUR à l'unanimité

2 – Travaux Notre-Dame-de-Vaulx 2024

Contexte :

- Dans la continuité de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées du SIARV, la commune de Notre-Dame-de-Vaulx a fait établir un devis pour les futurs travaux à réaliser sur ce territoire.
 - Raccordement réseaux unitaires sur le réseau du SIARV : société Froment TP →
 - Parcelle Mendez,
 - Parcelle avant pont entrée village,
 - Parcelle Hugonet,
 - Montant total du chantier : 15 000 € HT (18 000 € TTC)

Proposition de Monsieur le Président :

- Établir la demande de subvention correspondante,
- Valider ce devis et faire réaliser les travaux en correspondance dès attribution de la subvention.

Vote : POUR à l'unanimité des votants

3 – Travaux La Motte-d'Aveillans 2024

Contexte :

- Dans la continuité de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées du SIARV, la commune de La Motte-d'Aveillans a fait établir un devis pour les futurs travaux à réaliser sur ce territoire.
 - Connexion de l'assainissement de la Place de la Mairie au collecteur Rue de La Mine : société Bertini TP →
 - Études & préparation : 2 300 € HT
 - Travaux préparatoires & démolitions : 6 065,20 € HT
 - Maçonnerie & ouvrages en béton : 3 353 € HT
 - Terrassement & remblaiement : 16 064,40 € HT
 - Voirie & chaussée : 8 205,90 € HT
 - Tranchées & ouvrages : 41 377,90 € HT
 - Montant total : 78 294,80 € HT ACT (93 953,76 € TTC)

Proposition de Monsieur le Président :

- Établir la demande de subvention correspondante,
- Valider ce devis et faire réaliser les travaux en correspondance dès attribution de la subvention.

Vote : POUR à l'unanimité

4 – Travaux La Motte-d'Aveillans 2024

Contexte :

- Dans la continuité de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées du SIARV, la commune de La Motte-d'Aveillans a fait établir un devis pour les futurs travaux à réaliser sur ce territoire.
 - Connexion du hameau des Buttarias en unitaire →
 - Estimé à 15 000 € HT en 2012
 - Estimation enveloppe budgétaire en 2023 à 20 000 € HT

Proposition de Monsieur le Président :

- Établir un devis pour la demande de subvention,
- Établir la demande de subvention correspondante,
- Valider ce devis et faire réaliser les travaux en correspondance dès attribution de la subvention.

Vote : POUR à l'unanimité

5 – Travaux La Motte-Saint-Martin 2024

Contexte :

- Dans la continuité de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées du SIARV, la commune de La Motte-Saint-Martin a fait établir un devis pour les futurs travaux à réaliser sur ce territoire.
 - Mise en séparatif du hameau « Le Vivier » : Alp'études →
 - Études & préparation : 16 908 € HT
 - Travaux de mise en séparatif : 140 900 € HT
 - Montant total : 157 808 € HT (189 369,60 € TTC)

Proposition de Monsieur le Président :

- Établir la demande de subvention correspondante,

- Valider ce devis et faire réaliser les travaux en correspondance dès attribution de la subvention.

Vote : POUR à l'unanimité

6 – Tarif de l'assainissement

Contexte :

- Monsieur le Président rappelle que :
 - suite au transfert de la compétence collecte par les communes membres du syndicat,
 - il appartient au Conseil Syndical de fixer le montant de la part fixe liée à l'assainissement ainsi que le montant au mètre cube.
- Monsieur le Président rappelle les tarifs en vigueur actuellement :
 - Prix de l'abonnement : 50 €
 - Prix du m³ : 1,31 €
- Monsieur le Président indique que la redevance de modernisation des réseaux dépend de l'agence de l'eau qui révisé sa tarification annuellement.
- Monsieur le Président rappelle que le SIARV doit réaliser un maximum de travaux sur le réseau de collecte de l'assainissement.
- L'inflation entre « janvier 2021 » et « décembre 2023 » est de 12,8 %.

Proposition de Monsieur le Président :

- Instaurer une nouvelle tarification à compter de 2024 :
 - Prix de l'abonnement (part fixe) : 56 €
 - Prix du m³ (part variable) : 1,43 €
- Monsieur le Président indique que cette délibération abroge la délibération n°2020-015, que les nouveaux tarifs sont pris sans limite de temps, et que cette délibération pourra être abrogée par une nouvelle délibération instituant la nouvelle tarification de l'assainissement.

Vote : POUR à l'unanimité

7 – Budget Primitif 2024

Contexte :

	Budget 2024	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Résultat exercice antérieur reporté		337 000,00 €
Exercice courant	348 450,82 €	350 585,32 €
Résultat exercice courant	2 134,50 €	
Résultat prévisionnel affecté aux investissements (023)	200 000,00 €	
Total fonctionnement	548 450,82 €	687 585,32 €
Résultat fonctionnement	139 134,50 €	
Investissement		
Résultat prévisionnel fonctionnement affecté aux investissements (021)		200 000,00 €
Résultat exercice antérieur reporté		181 018,69 €
Exercice courant	566 972,88 €	380 549,79 €
Résultat exercice courant	-186 423,09 €	
Total investissement	566 972,88 €	761 568,48 €
Résultat investissement	194 595,60 €	
Totaux	1 115 423,70 €	1 449 153,80 €
Résultat Global	333 730,10 €	

Principaux investissements inscrits au budget :

- Travaux sur Notre-Dame-de-Vaulx → raccordement de réseau unitaire à la STEP,
- Travaux sur La Motte-d'Aveillans → connexion de la place de la mairie au connecteur intercommunal + Les Buttarias,
- Travaux sur La Motte-saint-Martin → mise en séparatif du hameau « Le Vivier ».

Vote : POUR à l'unanimité

9 – Bilan 2023 et organisation des taches d'entretien de la STEP pour 2024

Planning d'autosurveillance :

- Le planning de l'autosurveillance est établi selon les directives de la Police de l'Eau et validé par eux.
- Il donne les informations concernant :
 - date et type de bilan,
 - date de récupération des échantillons,
 - le suivi en Milieu des points SIARV 4 et 5 (amont et aval à la STEP),
 - la commune concernée par la semaine d'autosurveillance.

Planning du « Vendredi »

- Il concerne le gros entretien de la STEP.
- Il a été mis en place début 2023 selon les modalités suivantes :
 - 2 agents envoyés pour assurer l'entretien et le suivi des installations →
 - Pour la commune de La Motte-d'Aveillans, 2 agents sont envoyés sur leur semaine de l'autosurveillance,
 - Pour les communes de La Motte-Saint-Martin et Notre-Dame-de-Vaulx :
 - 1 semaine La Motte-Saint-Martin avec l'agent 1 de Notre-Dame-de-Vaulx,
 - 1 semaine La Motte-Saint-Martin avec l'agent 2 de Notre-Dame-de-Vaulx.

Bilan 2023 de l'autosurveillance :

- Les audits de La Police de l'eau et le bilan annuel de fonctionnement font ressortir que la STEP est bien gérée et entretenue.
- Toutefois, la commune mettant à disposition ses agents à la moindre alerte ou à la moindre demande de la police de l'eau est la commune de la Motte-Saint-Martin.
- De plus, le planning de rotation des vendredis n'est pas respecté, Laurent & Thierry (LMSM) ayant dû intervenir sur plusieurs vendredi qui ne les concernaient pas faute d'agents.
- Ces aléas de fonctionnement ont conduit à l'établissement de fiches d'action correctives suite à non conformité.
- Un budget pour une externalisation partielle a été demandé à une entreprise privée, il fonctionnerait selon les modalités suivantes :
 - Mélanie (agent administratif LMSM détaché sur le SIARV) et Laurent (Agent technique LMSM détaché sur le SIARV) resteraient agents référents,
 - L'entreprise externe interviendrait sur demande de ces 2 agents,
 - Cette proposition (41 000 € HT/an), si validée, implique que les agents des communes de La Motte-d'Aveillans et de Notre-Dame-de-Vaulx n'auront plus à intervenir sur la STEP.

Proposition :

- Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :
 - D'obtenir si possible 2 devis fermes coût/délais prestation,

- Continuer le fonctionnement actuel 6 mois. Avec 1/2 journée de formation en janvier. Installer une benne déchets.

Vote : POUR à l'unanimité

9 – Informations / Questions diverses :

- Surveillance caméra dans le cadre du schéma directeur,
- Schéma directeur et prochaine réunion Police de l'eau,
- Facturation des bâtiments communaux.

Fin de séance à 19h37